



Convocation du
21 juin 2024

Nombre de membres :
- en exercice : 55
- présents : 40
- votants : 46
- quorum : 28

Vote :
- pour : 46
- contre : 0
- abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS

Séance du 27 juin deux mille vingt-quatre à dix-sept heures à Dadonville

Commune	Nom	Prénom	Présents	Absents	Observations
ASCOUX	BARRAULT	Brigitte	X		
	GAUDET	Marc	X		
AUDEVILLE	CHENU	Matthieu	X		
AUTRUY-SUR-JUINE	GUERTON	Christophe	X		
BONDAROY	VILLETTE	Sylvie	X		
BOUILLY-EN-GATINAIS	VERNEAU	Philippe		Exc	Suppléé par Christian PALLU
	PALLU	Christian	X		Suppléant
BOUZONVILLE-AUX-BOIS	PÉRON	Francis		Exc	
BOYNES	BARJONET	Thierry	XX		
	VALLOIS	Barbara		Exc	Pouvoir donné à Thierry BARJONET
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	HERVÉ	Olivier	X		
CHILLEURS-AUX-BOIS	COLMAN	Philippe	XX		
	DENIAU	Evelyne	X		
	LÉGRAND	Gérard		Exc	Pouvoir donné à Philippe COLMAN
COURCY-AUX-LOGES	FILS	Sandrine		X	
DADONVILLE	BONILLO	Jean-Pierre	X		
	CHAMARD	Sophie	X		
	CHARVIN	Evelyne	X		
	LOUBIÉ	Jean-Paul	X		
ENGENVILLE	DAVY	Anita	X		
ESCRENNES	LENOBLE	Denis	X		
ESTOUY	DE BOUVILLE	Anne-Jacques		Exc	Suppléé par Caroline SERRE
	SERRE	Caroline	X		Suppléante
GIVRAINES	GUÉRINET	Patrick	X		
GUIGNEVILLE	AMIARD	Jéréemie	X		
INTVILLE-LA-GUÉTARD	ALANIC	Gilles	X		
	LAAS	COQUIL	Corinne	X	
MAREAU-AUX-BOIS	ROUVREAU	Isabelle	X		
MARSAINVILLIERS	MONCEAU	Didier	X		
MORVILLE-EN-BEAUCE	JEANNE	Georges		X	
PANNECIÈRES	BRÉCHEMIER	José	X		
PITHIVIERS	AFACAN	Ercan	X		
	BÉVIÈRE	Monique	X		
	BILBOT	Nadia		Exc	Pouvoir donné à Françoise HINCKY
	BROSSE	Anthony		Exc	Pouvoir donné à Marie-Claire LÉVÉQUE
	BUIZARD-BLONDEAU	Maxime		Exc	
	CHÈNE	Pascal		X	
	DOUELLE	Nadine	X		
	HINCKY	Françoise	XX		Secrétaire de séance
	JORY	Françoise	X		
	LÉVÉQUE	Marie-Claire	XX		
	MEUNIER	Anne-Laure		X	
	NOLLAND	Philippe	XX		
	SIMONET	Christophe		Exc	Pouvoir donné à James BRUNEAU
	SOUILLAH	Mohammed		Exc	Pouvoir donné à Philippe NOLLAND
STROMBONI	Thierry		X		
PITHIVIERS-LE-VIEIL	BARBIER	Marie-Claude	X		
	CHALINE	Philippe	X		
	LE BORGNE	Guy	X		
RAMOULU	DORCHÈNE	Martine	X		
ROUVRES-SAINT-JEAN	BRÉTONNET	Jean-Luc	X		
SANTEAU	ALLIMONIER	Lionel		X	
SERMAISES	AUVRAY	Chantal	X		
	BRUNEAU	James	XX		Président de séance
THIGNONVILLE	PIEROUIN	José	X		
VRIGNY	BLONDEL	Christian	X		
YEVRE-LA-VILLE	PAILLOUX	Patricia		Exc	

DÉLIBÉRATION
N° 2024-85

EAU POTABLE :
Adoption du règlement du service des Eaux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2023 portant transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes du Pithiverais à compter du 1er janvier 2024,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais, modifiés par arrêté préfectoral en date du 1er février 2024, et notamment les dispositions relatives à la compétence « Eau » mentionnée à l'article 4.1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-107 en date du 7 décembre 2023 décidant de la création de la « Régie communautaire d'alimentation en eau potable », dotée de la seule autonomie financière au sens des articles L. 2221-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et approuvant les statuts de ladite régie,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-109 en date du 7 décembre 2023 instituant une redevance annuelle unique d'abonnement Eau et décidant de maintenir à titre provisoire les autres tarifs et règlements,

Considérant que, conformément à l'article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les communes et groupements de communes établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les responsabilités respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires »,

Considérant qu'il appartient ainsi à la Communauté de Communes du Pithiverais de mettre en place un règlement de service unique pour préciser le cadre des relations avec les usagers du service des eaux,

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie Eau potable réuni le 19 juin 2024,

ENTENDU L'EXPOSÉ DU VICE-PRÉSIDENT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le règlement du service des Eaux de la Communauté de Communes du Pithiverais et ses annexes, joints à la présente délibération, lequel prendra effet dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.
Etant précisé que tout règlement antérieur est abrogé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement et le charge de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>.

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.**

#signature1#

#signature2#